AUTORITÉ
DES MARCHÉS FINANCIERS

217C1285
FR0004038099-FS0572

20 juin 2017

Déclarations de franchissements de seuils (articles L. 233-7 du code de commerce)

GFI INFORMATIQUE

(Euronext Paris)

Par courriers reçus le 20 juin 2017, l'Autorité des marchés financiers a été destinataire des déclarations de franchissements de seuils suivantes :

- la société par actions simplifiée Itefin Participations[1] (1 rue Paul Cézanne, 75008 Paris) a déclaré avoir franchi en baisse, le 16 juin 2017, les seuils de 15% et 10% du capital et des droits de vote de la société GFI INFORMATIQUE et détenir individuellement 4 265 572 actions GFI INFORMATIQUE représentant autant de droits de vote, soit 6,41% du capital et des droits de vote de cette société[2] ;

- la société de droit qatari Mannai Corporation QPSC[3] (PO Box 76, Doha, Qatar) a déclaré avoir franchi en hausse, le 16 juin 2017, les seuils de 2/3 du capital et des droits de vote de la société GFI INFORMATIQUE et détenir individuellement 54 062 807 actions GFI INFORMATIQUE représentant autant de droits de vote, soit 81,21% du capital et des droits de vote de cette société.

Ces franchissements de seuils résultent (i) de l'acquisition de 8 063 789 actions GFI INFORMATIQUE par la société Mannai Corporation QPSC auprès de la société Itefin Participations, au prix unitaire de 8 €, et (ii) de l'assimilation par la société Mannai Corporation QPSC de 11 231 313 actions GFI INFORMATIQUE détenues par Boussard & Gavaudan[4].

A cette occasion, (i) Apax a franchi en baisse les seuils de 15% et 10% du capital et des droits de vote de la société GFI INFORMATIQUE, et (ii) le sous-concert constitué de Boussard & Gavaudan et Apax a franchi de concert en baisse les seuils de 1/3 du capital et des droits de vote de GFI INFORMATIQUE.

[1] Société par actions simplifiée contrôlée par le FPCI Apax France VII, lequel est représenté par sa société de gestion Apax Partners SA, elle-même contrôlée par M. Maurice Tchenio.
[2] Sur la base d'un capital composé de 66 570 771 actions représentant autant de droits de vote, en application du 2ème alinéa de l'article 223-11 du règlement général.
[3] Le capital social de Mannai Corporation QPSC est détenu à hauteur notamment de (i) 51,2% par Qatar Investment & Projects Development Holding Company (QIPCO), (ii) 17,9% par Al Sakhama Trading & Contracting Co, et (iii) 15,0% par Qatar Foundation Fund.
[4] Assimilation au titre des dispositions de l'article L. 233-9 I 4° du code de commerce portant sur 11 231 313 actions GFI INFORMATIQUE (représentant autant de droits de vote). Ces actions seront acquises hors marché auprès de Boussard & Gavaudan en juillet 2017 au prix unitaire de 8 € (cf. notamment communiqués diffusés les 10 mai et 19 juin 2017 par Mannai, Apax et Boussard & Gavaudan, et D&I 217C0991 du 18 mai 2017).

Il est précisé que le concert[5] constitué entre (i) la société de droit qatari Mannai Corporation QPSC, (ii) les sociétés BG Master Fund ICAV[6], Boussard & Gavaudan Holding Limited[7] et BG Select Investments (Ireland) Limited (ci-après dénommées « Boussard & Gavaudan »), et (iii) les sociétés Itefin Participations, Altamir[8] et le FPCI Apax France VII[9] (ci-après dénommées « Apax ») **n'a franchi aucun seuil** et détient 64 269 502 actions GFI INFORMATIQUE représentant autant de droits de vote, soit 96,54% du capital et des droits de vote de cette société, répartis comme suit :

	Actions et droits de vote	**% capital et des droits de vote**
Itefin Participations	4 265 572	6,41
FPCI Apax France VII	0	-
Altamir	0	-
Total Apax	**4 265 572**	**6,41**
BG Master Fund ICAV	264 528	0,40
BG Select Investments (Ireland) Limited	13 075 663	19,64
Boussard & Gavaudan Holding Limited[11]	3 832 245	5,76
Total Boussard & Gavaudan[11]	**17 172 436**	**25,80**
Total sous-concert Apax/Boussard & Gavaudan	**21 438 008**	**32,20**
Mannai Corporation QPSC (détention effective)	42 831 494[10]	64,34
Mannai Corporation QPSC (détention par assimilation)	11 231 313	16,87
Total Mannai	**54 062 807**	**81,21**
Total concert Apax/Boussard & Gavaudan/Mannai Corporation QPSC[11]	**64 269 502**	**96,54**

[5] Cf. notamment D&I 216C0904 du 15 avril 2016 et D&I 217C0991 du 18 mai 2017.

[6] Organisme de placement collectif à capital variable de droit irlandais représentée par son gérant « *investment manager* » Boussard & Gavaudan Investment Management LLP, un *Limited Liability Partnership* de droit anglais, lui-même représenté par son « *Managing Member* » la société de droit anglais Boussard & Gavaudan Partners Limited.

[7] Société de droit de l'Ile de Guernesey représentée par son gérant « *investment manager* » Boussard & Gavaudan Investment Management LLP, un *Limited Liability Partnership* de droit anglais, lui-même représenté par son « *Managing Member* » la société de droit anglais Boussard & Gavaudan Partners Limited.

[8] Société en commandite par actions représentée par son associé commandité et gérant, la société Altamir Gérance SA, laquelle est contrôlée par M. Maurice Tchenio.

[9] Représenté par sa société de gestion Apax Partners SA, elle-même contrôlée par M. Maurice Tchenio.

[10] Il est précisé que Mannai Corporation a acquis, en mai et en juin 2017, 658 511 actions GFI INFORMATIQUE au prix unitaire de 8,50 € auprès de titulaires d'actions gratuites qui n'avaient pas pu apporter leur actions à l'offre publique d'achat simplifiée initiée par Mannai Corporation en 2016 et qui ont exercé leurs options de vente au titre des contrats de liquidité conclus avec Mannai Corporation en novembre 2016.

[11] Dont 11 231 313 actions GFI INFORMATIQUE détenues par assimilation par Mannai et retranchées en application de l'article 223-11-1, II du règlement général, afin de ne pas assimiler deux fois les mêmes actions GFI INFORMATIQUE dans la détention globale de Mannai.